

L'an deux mil quinze, le quinze décembre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Passelaigue, Maire.

Etaient présents : MM. PASSELAIGUE, MOSER, COUSIN, GARNIER Mmes LALOS, REDUREAU, Mmes HUART, DUBRETON, GONCALVES, BONRAISIN, LEGENVRE, MM. LEMOINE HAMELIN, TRONCHET et TOTAIN.

Absents excusés : Mmes HAAS et BEYER, MM. RABANT et VAGNER

Procuration : -

Secrétaire : M. GARNIER

Convocation et affichage : 07/12/2015 **Conseillers en exercice** : 19 **Présents** : 15 **Votants** : 15

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

2015/049 - Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Max Passelaigue rappelle l'historique de ce dossier :

Lors des aller- retour entre la chambre des députés et les sénateurs sur la dimension des interco. 5000-10000-20000 notre CC avait anticipé et notre présidente nous avait réclamé notre positionnement quant à la nouvelle réglementation. Nous avons alors répondu le 05/03/2015 notre position discutée en conseil privé. Les trois communes de notre CC Neuville- Sainte-Jamme et nous nous étions positionné sur le souhait de rester un premier lieu à périmètre constant et se tourner vers les Portes du Maine si la loi nous y obligeait, La Bazoge se laissant le droit de la réflexion et de pouvoir éventuellement intégrer le Mans Métropole.

Le 18/09/2015 les quatre maires et Présidente de la CC étions convoqués par la préfète en audition par la CDCI pour présenter notre position. C'est ensemble que nous l'avons exposée lors de notre entretien au cours duquel nous avons insisté auprès de la préfète sur notre attachement à ce nouveau territoire sans qu'il soit modifié.

La CDCI s'est prononcée le 19 octobre sur ce nouveau périmètre y intégrant la commune de Saint-Marceau appartenant depuis toujours à la CC du pays belmontais.

Nous avons au sein de notre CC réaffirmé lors d'un bureau du 07/12/2015 notre position à l'unanimité pour les raisons évoquées plus haut le rejet de ce territoire.

Chaque commune doit également donner son avis pour le 21/12/2015 sur le même projet et je vous demande de prendre la même position que notre communauté de communes.

Les élus n'ont rien contre la commune de St Marceau mais des difficultés apparaissent pour travailler ensemble (appartenance à des structures différentes).

Lucé sous ballon a demandé à intégrer la nouvelle CDC ; la même réponse de la CDC a été faite.

Si la Préfète maintenait son projet, La Bazoge s'est prononcé pour revoir son choix.

Prochaine étape : La préfète proposera fin mars le schéma qui arrêtera le périmètre sur lequel le conseil devra se prononcer après le 15/06/2015.

Le Maire expose :

La loi n°2015-991 du 7 Août 2015 dite NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République) est consacrée, pour son Titre II, à la mise en œuvre d'intercommunalités renforcées. Les évolutions de compétences portées par ce même texte, renforçant considérablement la nécessité d'intégration communautaire, ainsi que les principes de rationalisation de l'action publique territoriale ont conduit le législateur à définir un seuil minimal de population de 15 000 habitants, après de longs débats sur sa légitimité. Les principes juridiques posés conduisent alors à la nécessité d'une révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), dont la précédente version a été approuvée par arrêté préfectoral du 22 Décembre 2011.

La loi encadre largement l'élaboration de ce SDCI, piloté par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), sous l'autorité de Mme La Préfète de la Sarthe. C'est dans ce contexte que la CDCI, en séance du 19 octobre 2015 a été saisie du projet de Schéma Départemental de Coopération

Intercommunale, intégrant les principes suivants :

- *Seuil minimal de 15 000 habitants*
- *Cohérence spatiale au regard des bassins de vie et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)*
- *Accroissement de la solidarité financière et territoriale*
- ***Prise en compte de l'expression des conseils municipaux et en particulier intégration de la volonté des communes souhaitant se rapprocher d'une intercommunalité qui n'est pas la leur (page 18)***

La Communauté de Communes des Rives de Sarthe compte, à ce jour, 10 030 habitants (cumul des populations municipales) et se voit donc dans l'obligation d'évoluer dans son périmètre.

*Au-delà du cadre de révision du SDCI, les principes de cohérence de l'action publique ont toujours guidés les travaux de la Communauté de Communes, sans se limiter à son seul périmètre. C'est ainsi que des collaborations ont été développées, avec l'ex Communauté de Communes de l'Antonnière puis la Communauté de Communes des Portes du Maine dans plusieurs domaines : eau, environnement, couverture médicale via un pôle de santé, en démontrant toute leur efficacité par rapport à une action isolée. **Ces partenariats ont également eu pour conséquence de développer un contexte d'échanges, de veille, de communication particulièrement favorable.***

*Aussi, les instances communautaires, prenant la mesure de la portée de la loi du 7 Août 2015, ont souhaité saisir les communes membres quant à leur souhait par rapport à l'évolution de périmètre telle qu'imposée. **De façon unanime, le principe d'un rapprochement/fusion avec la Communauté de Communes des Portes du Maine a été approuvé, l'ensemble des communes mettant en avant la nécessité de travailler rapidement sur ce nouvel ensemble afin d'optimiser le principe de fusion et de limiter son inertie par rapport à l'aboutissement de projets.***

*Le projet de SDCI, tel, qu'il vous est présenté ce jour, consacre les grandes orientations exposées ci-dessus, **avec d'importantes conséquences, principalement illustrées par la diminution du nombre de Communautés de Communes qui passe de 28 à 15.***

*Concernant plus particulièrement la commune et la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, **les souhaits exprimés par délibérations des communes membres ont été majoritairement entendus : la fusion des Communautés de Communes des Rives de Sarthe et des Portes du Maine est proposée.***

Néanmoins, le projet de périmètre conduit à une fusion/extension puisque la volonté exprimée par la commune de Saint Marceau de rejoindre ce futur périmètre a été intégrée.

*Il me semble alors important de revenir sur les grands principes nous ayant conduits à exprimer le souhait d'une fusion, **pour former une nouvelle intercommunalité, sur la base du périmètre actuel des Rives de Sarthe et des Portes du Maine.***

- ***Collaborations passées et actuelles, qui ont d'ores et déjà démontré leur efficacité***
- ***Culture commune autour d'instances partagées : Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Mans, Syndicat Mixte du Pays du Mans***
- ***Bassins de vie, de loisirs, ou zones de chalandise partagées : La Bazoge/Saint Jean d'Assé, rôle majeur de Sainte Jamme sur Sarthe comme lieu de vie d'une large partie de la zone Sud de la Communauté de Communes des Portes du Maine***

Ces principes ont été à nombreuses reprises rappelés et ont forgé notre décision et notre confiance en un futur territoire pertinent, efficace et donc garant des cohésions territoriales.

Indéniablement la commune de Saint Marceau ne peut se réclamer de la même approche :

- *Bassin de vie/de loisirs à Beaumont sur Sarthe*
- *Collaborations existantes avec d'autres communes de la Communauté de Commune du Pays Belmontais : SIVOS Saint Marceau/Maresché notamment*
- *Intégration au périmètre du SCOT de la Haute Sarthe, et participation aux actions du Pays de la Haute Sarthe*

De fait, les bases de travail actées et admises avec la Communauté de Communes des Portes du

Maine s'en trouvent grandement modifiées, le périmètre tel que proposé perdant en cohérence, mais surtout en capacité d'intégration communautaire rapide. En effet, l'extension proposée à la commune de Saint Marceau suppose son intégration à des habitudes de travail commun déjà installées, la redéfinition de champs d'études déjà avancés, à l'échelle du strict périmètre des Rives de Sarthe et des Portes du Maine.

Au terme de son exposé, M. Le Maire, conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 et au rappel formulé par courrier de Mme La Préfète du 20 Octobre 2015, soumet au vote du conseil municipal le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, tel qu'exposé :

Le conseil municipal,

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015, en particulier son titre II et les articles 33 à 93 ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que transmis par courrier de Mme La Préfète de la Sarthe du 20 Octobre 2015 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- APPROUVE les principes posés par le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- OBJECTE toutefois que la cohérence et l'efficacité d'une intercommunalité s'apprécie, à son sens, principalement au regard du fonctionnement des instances de coopération intercommunale qui sont amenées à la composer
- REJETTE le projet de périmètre proposé, dans lequel serait intégrée la commune de St Pavace
- RENOUELLE son souhait de voir aboutir une fusion basée sur le seul périmètre des Communautés de Communes des Rives de Sarthe et des Portes du Maine, étant entendu que ladite fusion répond en tout point aux principes juridiques de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015
- EMET alors un avis défavorable au projet Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

2015/050 - Budget 2015 – décision modificative n°2

Pour terminer les écritures 2015, il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits :

COMMUNE		déc-15			
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
64162	Emplois aidés (EA Tristan)	4 500	6419	rbt sur salaires	3 400
6558	autres contributions partic.scolarité	630			
739118	Reversement fiscalité (CET BPA)	150			
0.22	Dépenses imprévues	-1 880			
Total		3 400			3 400
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
2051	licences cadastre	500			
0.20	Dépenses imprévues	-500			0
Total		0			0
LOTTISSEMENT COMMUNAL					
Dépenses			Recettes		
605	Travaux	-2 403,40			
6522	Reversement budget commune (inscrit : 20 000 €)	2 403,40			
Total		0			0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise les virements proposés.

- **Décisions du Maire**, prises depuis le dernier conseil municipal, dans le cadre de ses délégations

2015/024	10/12/2015	Convention fourrière	CANIROUTE	2 986.50 €
----------	------------	----------------------	-----------	------------

- **Comptes rendus des commissions et de la CDC**

- **Commission animation, CME**

Décoration réussie de la commune

Le jury des illuminations passera le 21 décembre 17h30

Arrivée du Père Noël mercredi 16/12

- **Commission familiale, sociale et scolaire**

Changement d'un atelier TAP car la Prévention Routière ne peut plus l'assurer

Repas de Noël jeudi 17 et chocolats vendredi 18

TAP de Noël vendredi 18 avec animation country et goûter

- **Commission urbanisme**

Prochaine réunion PLU le 14 janvier 2016

Rencontre d'un promoteur pour envisager un projet en zone AU

- **Commission communication**

Nouvelles illuminations

Présentation de la carte de vœux avec l'aquarelle peinte par Jean Brault et du bulletin municipal

- **Commission voirie**

Point sur le marché d'entretien des espaces verts

Rencontre du boulanger pour l'évacuation des rejets de son activité

Travaux supplémentaires de curage de fossés (rejet du poste de refoulement rue de la rivière)

Permanences distribution sacs OM : information le mercredi 6 janvier 18 H

- **Communauté de communes**

Nouveau périmètre : séminaire sur l'impact fiscal le 1/12

Le même consultant pourrait accompagner la fusion.

➤ **Dates des prochaines réunions**

Conseil municipal	Conseil privé
<i>Mardi – 20H</i>	<i>Mardi – 20H</i>
	L 04/01/2016
19/01/2016	01/03/2016
22/03/2016	
26/04/2016	
24/05/2016	
28/06/2016	
20/09/2016	
18/10/2016	
22/11/2016	
13/12/2016	

Nom	Signature
Max PASSELAIGUE	
Jean-Claude MOSER	
Patricia LALOS	
Philippe COUSIN	
Maryse REDUREAU	
Jacky GARNIER	
Christiane DUBRETON	
Yves RABANT	Absent excusé
Bernard TRONCHET	

Nom	Signature
Patrick LEMOINE	
Michèle BONRAISIN	
Nathalie GONÇALVES	
Claudine BEYER	Absente excusée
Valérie HUART	
Bruno HAMELIN	
Frédéric TOTAIN	
Virginie HAAS	Absente excusée
Caroline LEGENVRE	
Xavier VAGNER	Absent excusé